



Martigny,
le bonheur est dans la ville



David MARTINETTI, Ville de Martigny

31^{ème} Journée Rue de l'Avenir Martigny 26 septembre 2014



Photos : Gaël Cochand

Martigny et ses avantages

- Située au cœur de l'Europe



- Cadre naturel extraordinaire



- Une vie culturelle stimulante



Martigny et ses avantages

- Structures développées et efficaces
- Des incitants fiscaux attractifs
- Qualité de vie incomparable



Histoire de la Ville

- 5^{ème} siècle av. J.-C. Les Vérages – une tribu gauloise – fondent Octodure.
- 57 av. J.-C. Bataille d'Octodure : les Vérages battent la 12^{ème} légion romaine de Jules César.
- Vers 15 av. J.-C. Les Romains fondent Forum Claudii Vallensium non loin d'Octodure.
- 12^{ème} siècle ap. J.-C. La ville s'appelle désormais Martigny. Construction du Château de la Bâtiaz



Histoire de la Ville

- 1815 Après 17 ans d'occupation française, le Valais entre dans la Confédération.
- 1960 Création du Comptoir de Martigny qui va devenir en 1992 la Foire du Valais.
- 1978 Création de la Fondation Pierre Gianadda (9'000'000 de visiteurs de 1978 à mars 2014).
- 1979 Jumelage avec Vaison-la-Romaine et en 1999 avec Sursee.



Population

Situation de la Ville au 31.10.2013

- Habitants 17'544
- Femmes 8'914
- Hommes 8'630
- Age moyen 41 ans
- Arrivées en 2013 1'411
- Départs en 2013 1'189



Budget 2014

Résultat de fonctionnement

Charges de fonctionnement Fr. 104'028'110.-

Revenus de fonctionnement Fr. 103'603'310.-

Excédent de charges Fr. 424'800.-

Investissements nets totaux Fr. 23'900'000.-

Marge d'autofinancement Fr. 6'693'200.-



Principaux investissements

- Fin des travaux d'aménagements extérieurs de l'Ecole du Bourg
- Poursuite de la construction du nouveau cycle d'orientation
- Agrandissement du local du feu
- Aménagement de zones 30 km/h



Quelques images

*Festival des
5 continents*



FIFO



FOIRE DU VALAIS



OPEN
AIR CINEMA



Amphithéâtre



Château
de la
Bâtiaz



Thermes romains



Place du
Bourg



Place Centrale



Pré-de-Foire



Fondation
Pierre Gianadda



Bassin du Manoir



Maison de la Musique



Exemple de réalisation et d'améliorations de jardins d'enfants

Rue des Fontaines avant.



Plan d'aménagement



Réalisation



Réalisation



Réalisation



Réalisation terminée



Mise en valeur du pressoir.



Jardin d'enfants du Guercet

Avant



Après



Aménagement zone de repos Fusion.

Avant

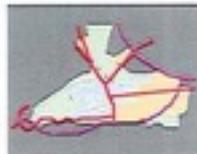


Après



Zone de repos Fusion.

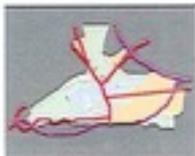




Ville de Martigny

Plan directeur sectoriel des circulations

Commission cantonale de signalisation routière



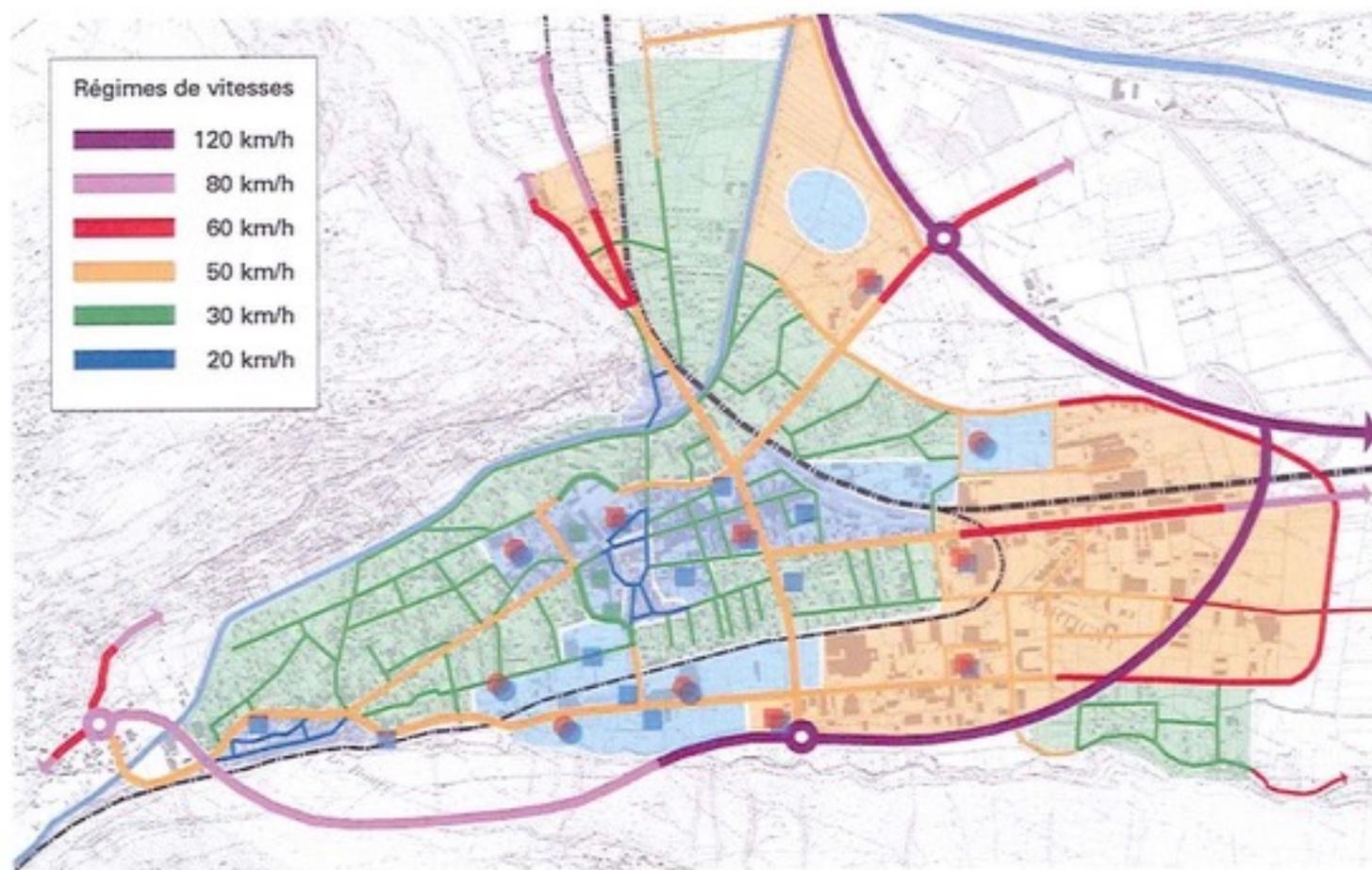
Objectifs

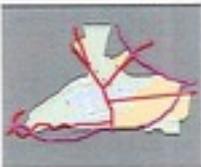
- ▶ **Doter Martigny** d'une planification directrice afin qu'elle dispose, à long terme, **d'un réseau de déplacements efficace, cohérent et garant d'un développement harmonieux de la ville** mettant en valeur ses caractéristiques et ses atouts
- ▶ Assurer une coordination avec le Plan d'affectation des zones (en phase de révision)
- ▶ **Offrir un outil de décision au Conseil communal** lui permettant de **juger définitivement de l'opportunité ou de la manière de réaliser certains projets existants**, dont la "petite ceinture" (liaison rue des Morasses / rue d'Octodure) et l'accès routier à la Bâtiaz ("grande ceinture")
- ▶ **Améliorer la sécurité et la qualité de vie en ville** par l'introduction de zones à vitesse modérée dans les quartiers ainsi que par un aménagement adapté des voies urbaines



Ville de Martigny

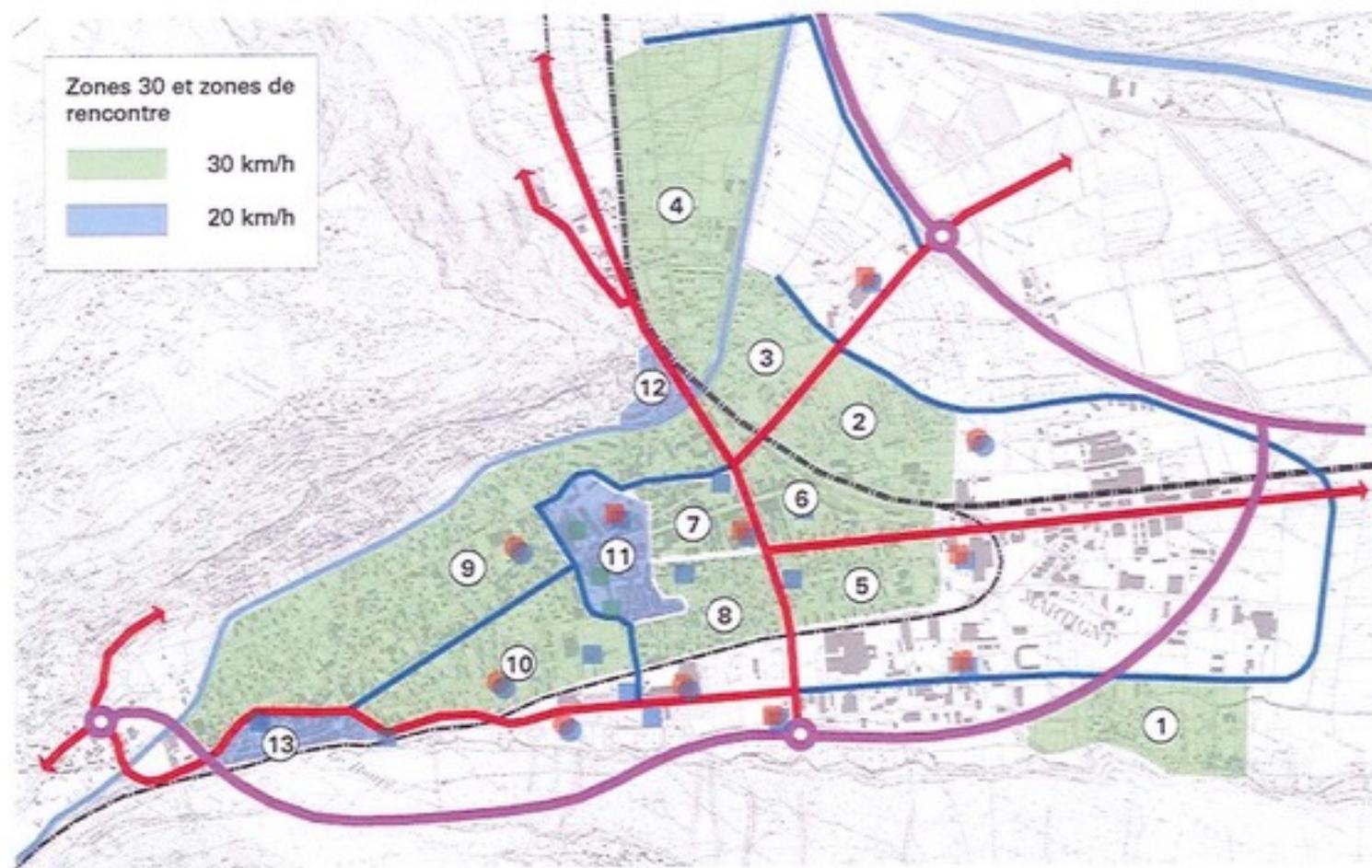
Plan directeur sectoriel des circulations





Ville de Martigny

Plan directeur sectoriel des circulations



Exemple d'aménagements urbains

Aménagement urbain Zone 20 kmh.

Avant



Après



Modération de trafic 30 Kmh. Piste cyclable et trottoir

Rue des Morasses



Modération de trafic 30 Km/h. Piste cyclable et trottoir.

Rue des champs du Bourg



Rue des Meillerettes



Exemple de modération de trafic. Piste cyclable et trottoir.

Rue d'Oche



Rue de Surfrête



Exemple de modération de trafic Piste cyclable et trottoir

Rue du Forum devant piscine



Rue du Forum devant patinoire

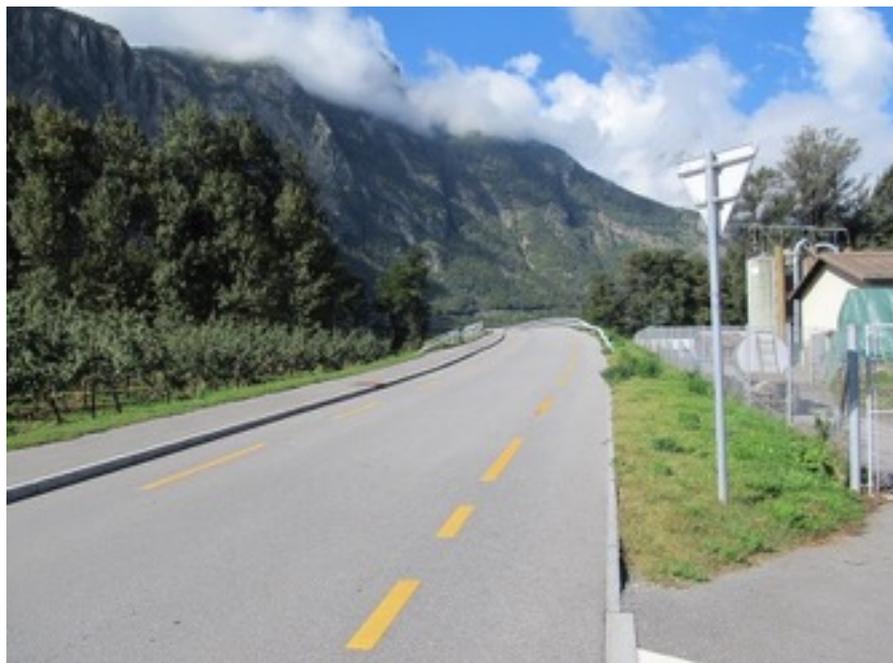


Exemple de modération de trafic Piste cyclable, trottoir et seuil.

Avenue de la Fusion



Passage cyclable et piétonnier sur la Dranse



Aménagements divers.

Aménagement floral.



Harmonie entre végétal et minéral.

Harmonie entre le végétal et le minéral



Ornementation des abords d'un
rondpoint par des fleurs et du vert.
(gazon)



Exemple de pose de barrières pour endigué le flux de piétons.



La place Centrale.



Place centrale mobilier urbain

Avant



Après



Place centrale.

Le routier.



L'accès.



Accès nord et sud place centrale.



Accès latéraux place centrale.



Flâneur d'Or

Réaménagement de la Place Centrale | Ville de Martigny | 2012



Origine de la Place

La ville de Martigny est le résultat de la Place Centrale au gré de la succession successive de Philippe Séguin, pendant de Martigny de 1652 à 1662. Sous le Consulat (1799), le plan central de Séguin de 1652 et 1659 et celui de Jean-Jacques Rousseau, le comte de Mirabeau de l'Empire (1804) et de Louis-Napoléon de 1804, aboutit à l'élargissement de la Place Centrale et à la création de la Place de la République (1810).

La démolition de la Place de la République de 1910 pour l'élargissement de la Place Centrale (1910) et de la Place de la République de 1910 pour l'élargissement de la Place Centrale (1910) ont permis de créer une grande place à Martigny, centralisée par le Consulat de la République (1810) au gré de la démolition de la Place de la République (1810) et de la Place de la République (1810). En 1910, un règlement de construction fut adopté. Après des négociations, les plans de la Place de la République furent adoptés. Ils furent adoptés en 1910, mais furent modifiés par le conseil municipal de Martigny. Ils furent adoptés en 1910, mais furent modifiés par le conseil municipal de Martigny.

Problématique

En 1982, la commune de Martigny décide de lancer un projet de réaménagement de la Place Centrale. Ce projet est divisé en deux phases. La première phase est la rénovation de la Place Centrale. La deuxième phase est la rénovation de la Place de la République. Le projet est divisé en deux phases. La première phase est la rénovation de la Place Centrale. La deuxième phase est la rénovation de la Place de la République.

En 1982, la commune de Martigny décide de lancer un projet de réaménagement de la Place Centrale. Ce projet est divisé en deux phases. La première phase est la rénovation de la Place Centrale. La deuxième phase est la rénovation de la Place de la République. Le projet est divisé en deux phases. La première phase est la rénovation de la Place Centrale. La deuxième phase est la rénovation de la Place de la République.

Contexte d'urbanisme

En 2000, les autorités de la commune de Martigny ont lancé un nouveau processus d'urbanisme. Les autorités ont lancé un nouveau processus d'urbanisme. Les autorités ont lancé un nouveau processus d'urbanisme.

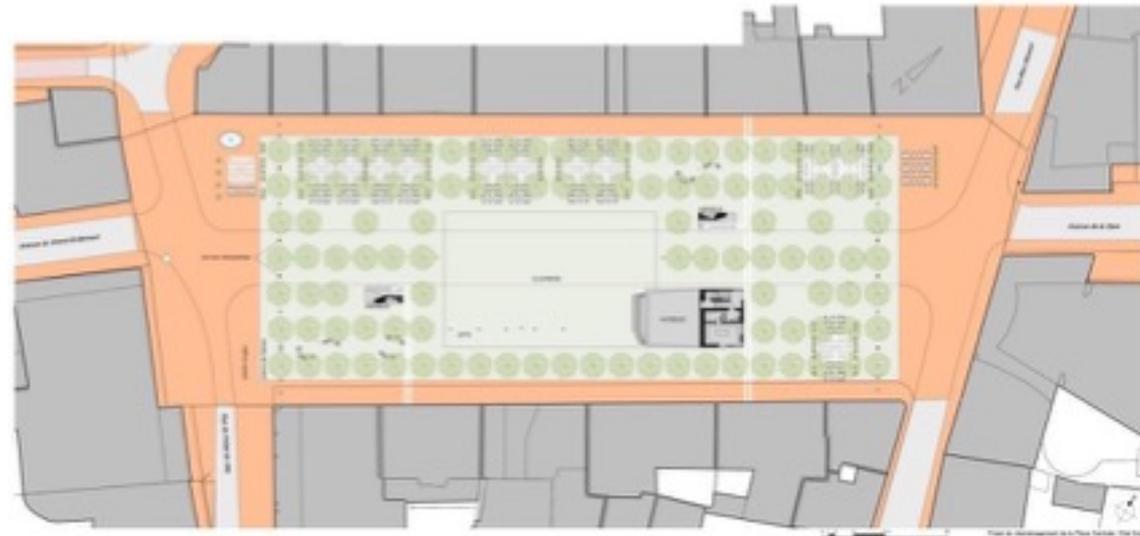
Participation active de la population à la planification

Une commission locale a été créée pour participer à la planification. Cette commission a été créée pour participer à la planification. Cette commission a été créée pour participer à la planification.

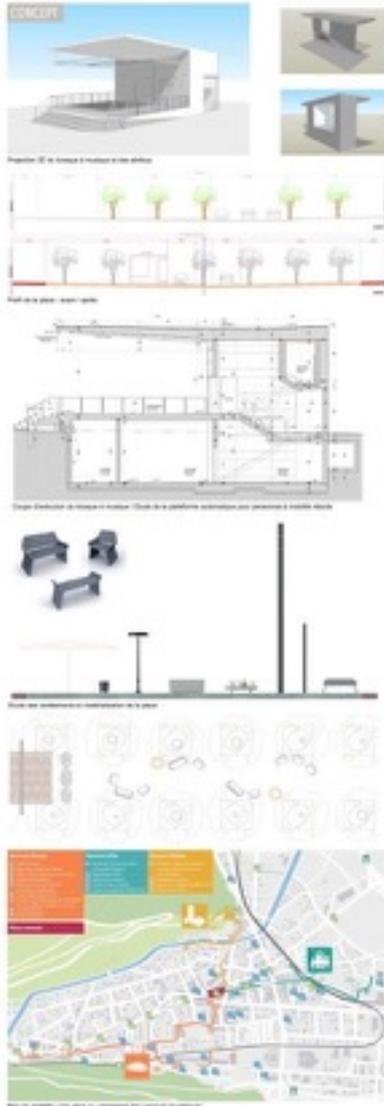
Une commission locale a été créée pour participer à la planification. Cette commission a été créée pour participer à la planification. Cette commission a été créée pour participer à la planification.

Régimes d'occupation du sol dans la ville

Le plan d'occupation du sol est divisé en deux zones. La première zone est la zone de la Place Centrale. La deuxième zone est la zone de la Place de la République. Le plan d'occupation du sol est divisé en deux zones. La première zone est la zone de la Place Centrale. La deuxième zone est la zone de la Place de la République.



Flâneurs d'or



Réaménagement de la Place Centrale | Ville de Martigny | 2012

Situation - Le bâtiment à rénover, construit il y a un siècle, constitue le principal point de rassemblement. Le dossier de la rénovation est de la responsabilité de la ville de Martigny et financé par la commune. Afin que son développement soit le plus durable possible, un plan directeur a été élaboré, qui prévoit notamment la mise en œuvre d'un plan directeur d'urbanisme, intégré à l'urbanisme à long terme de la ville.

Conception architecturale | principes - Le projet vise à créer une place publique avec un caractère de caractère public. Des bancs, végétation de qualité et des arbres. Dans un premier temps, la place est aménagée en zone de transition 20 ans. Le projet est soumis aux permis. Toutes les places de parking sont supprimées. Les arbres de la rue sont réaménagés dans les deux sens de circulation. Les arbres sont plantés à la place de ceux qui ont été supprimés.

Aménagement des parcs et espaces publics - Tout espace extérieur de la ville est traité et la place est aménagée en zone de transition 20 ans. Les bancs de qualité et les arbres de qualité sont plantés. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans.

Mobilier - Le mobilier de la place est traité en fonction de la qualité de la place. Les bancs de qualité sont plantés. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans.

Arbres | principes - Avant les travaux, la Place comptait 100 arbres répartis sur 5 rangées. Ce nombre va changer. Une quarantaine d'arbres seront supprimés au profit de 100 nouveaux arbres de qualité. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans.

Éclairage - Toutes les lampes situées sur la place seront de qualité. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans.

Bancs, espaces publics - Des bancs de qualité sont plantés sur la place. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans.

Calendrier des étapes

- 2009 - Premier concours d'architecture
- 2009 - Second concours d'architecture
- 2010 - Participation de la population lors du premier concours d'architecture
- 2011 - Mise à disposition publique et début des travaux
- 2012 - Fin des travaux et inauguration de la nouvelle Place Centrale

Inauguration de la Nouvelle Place centrale

Le 10 août 2012, la ville de Martigny a inauguré sa nouvelle place centrale. L'événement a été marqué par la présence de nombreux visiteurs et de nombreux artistes. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans.

Avant les travaux, la Place Centrale avait une superficie de 1000 m². Elle est maintenant de 1500 m². Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans.

Conclusion

La Place Centrale est un lieu de qualité et de qualité. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans.

Une place moderne et de qualité est un lieu de qualité. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans. Les aménagements publics sont en zone de transition 20 ans.



Place centrale by night.



Je vous remercie
de
votre attention

